

UNIVERSITÉ DE PROVENCE

UNIV/08-443-8 du 8/12/08

AVIS DE RECRUTEMENTS SANS CONCOURS DE MAGASINIERS DES BIBLIOTHEQUES DE 2EME CLASSE - ANNEE 2008

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Bureau des Concours de L'Université de Provence - Tél : 04 91 10 61 51

En application :

- du décret n° 88-646 du 6 mai 1988 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables au corps de magasiniers des bibliothèques,
- de l'arrêté du 16 mai 2008 modifiant l'arrêté du 27 juin 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux présidents des universités et aux présidents ou directeurs des autres établissements publics d'enseignement supérieur en matière de gestion des personnels des bibliothèques, et de certains agents non titulaires de l'Etat, affectés dans lesdits établissements, des recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques de 2^{ème} classe auront lieu, au titre de l'année 2008, dans les établissements publics d'enseignement supérieur et les établissements publics administratifs sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

Conformément à l'arrêté du 13 novembre 2008 (journal officiel n° 0273 du 23/11/2008), le nombre total de postes à pourvoir est de 80.

Au titre de l'Université de Provence (Aix-Marseille 1), le nombre de postes à pourvoir est fixé à 1.

Les dossiers de candidature sont constitués d'une lettre de candidature et d'un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Les dossiers sont à télécharger sur le site de l'Université de Provence :

<http://sites.univ-provence.fr/dipaac/> rubrique « publication recrutements sans concours ».

Division des Personnels

Bureau des IATOS

(mise à jour du 03 décembre 2008)

OFFRES D'EMPLOIS
CONCOURS 
PUBLICATIONS RECRUTEMENT SANS CONCOURS
INFORMATIONS
BIBLIOTHEQUE DIPAAAC
LIENS UTILES

Ils doivent être adressés à :

Université de Provence
DRRH - Bureau des Concours
3, Place Victor Hugo
13331 MARSEILLE Cedex 3

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 3 janvier 2009.

Le Président de l'Université de Provence (Aix-Marseille 1) arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

La commission de sélection examine les dossiers de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

Les candidats retenus pour l'audition seront convoqués par courrier.

Pour tout renseignement complémentaire, vous devez vous adresser à l'établissement.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille